

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS**

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

<p>I. Office qui notifie la décision définitive: Office de la propriété industrielle de la République tchèque Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6 République tchèque</p>
<p>II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: 776872 No de l'enregistrement de base: 197993</p>
<p>III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: COOP EURO a.s., Bratislava SK-827 18, SK</p>
<p>IV. <input type="checkbox"/> La marque est refusée pour tous les produits et/ou services <input checked="" type="checkbox"/> La marque est protégée pour tous les produits et/ou services <input type="checkbox"/> La marque est refusée/admise pour les produits et/ou services suivants:</p>
<p>V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: 28.1.2005. Référence de l'Office No: 187542</p>
<p>VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:</p> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;"></div>